

# Protection contre les incendies



- ▶ **Rappel** : la commune de Mours ne fait pas partie de la zone de risque d'incendie de forêt mais la commune de Peyrins

**OUI**

- ▶ Les vents dominants sont Nord / Sud. Le risque est donc

**MAJEUR**

# Protection contre les incendies

- ▶ Le 3 juin 2024, la municipalité accompagnée du SDIS 26 a effectué une reconnaissance des accès aux zones boisées de la commune.
- ▶ Ces accès sont peu accessibles aux véhicules de secours.



En cas d'incendie de forêt

il serait difficile d'accéder au cœur du massif forestier....

# Protection contre les incendies



- **Rappel** : un arrêté préfectoral et un arrêté municipal **interdisent les feux** sur l'ensemble du département et de la commune toute l'année.



# Protection contre les incendies



- ▶ 3 éléments nécessaires

# Protection contre les incendies

- ▶ Prudence recommandée aux promeneurs (pas de barbecues, de mégots)



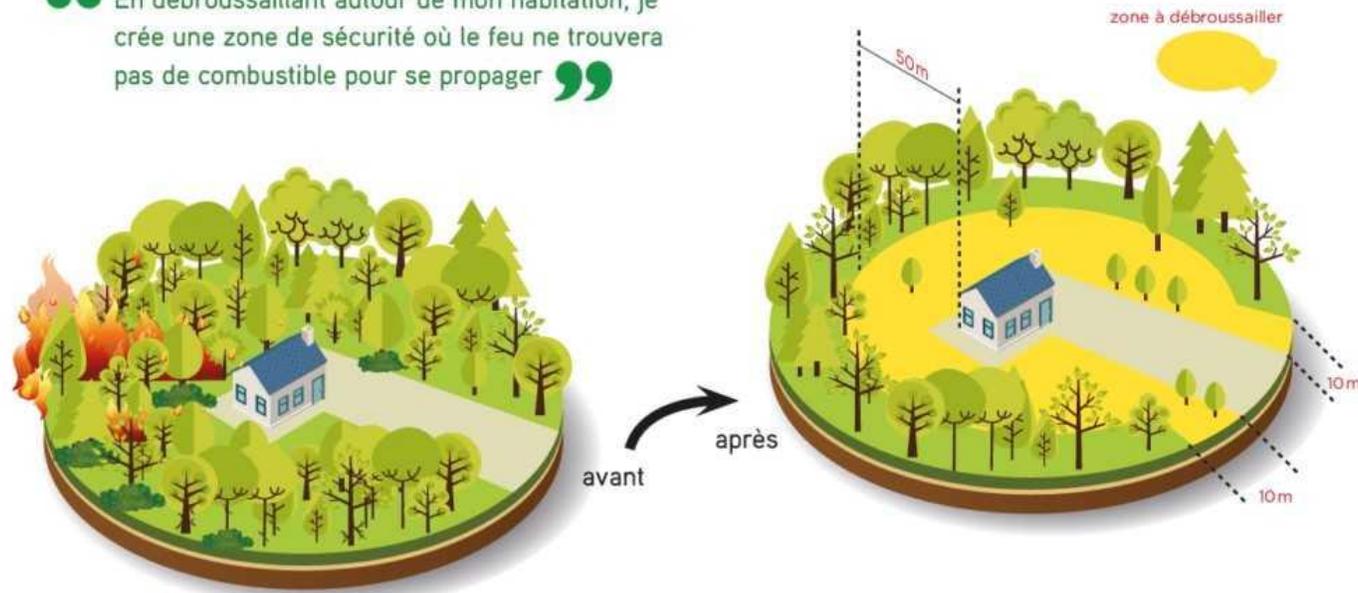
# Protection contre les incendies



- ▶ Consignes à suivre pour les habitations situées dans ou à proximité des zones boisées

## ▶ Avant

“ En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager ”



- ▶ Débroussailler 50 mètres autour des bâtiments,

# Protection contre les incendies



## ► Pendant

- Informez les pompiers le plus vite possible et le plus précisément possible.
- Dans la mesure du possible attaquez le feu, mais ne vous mettez pas en danger



# Protection contre les incendies



- ▶ Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermez et arrosez volets, portes, fenêtres et abords immédiats des habitations.
- ▶ Occultez les aérations avec des linges humides.



# Protection contre les incendies



- ▶ **Mais.....**
- ▶ Tenez-vous informé de la propagation du feu,
- ▶ Préparez-vous à l'évacuation, n'emportez que le strict nécessaire.

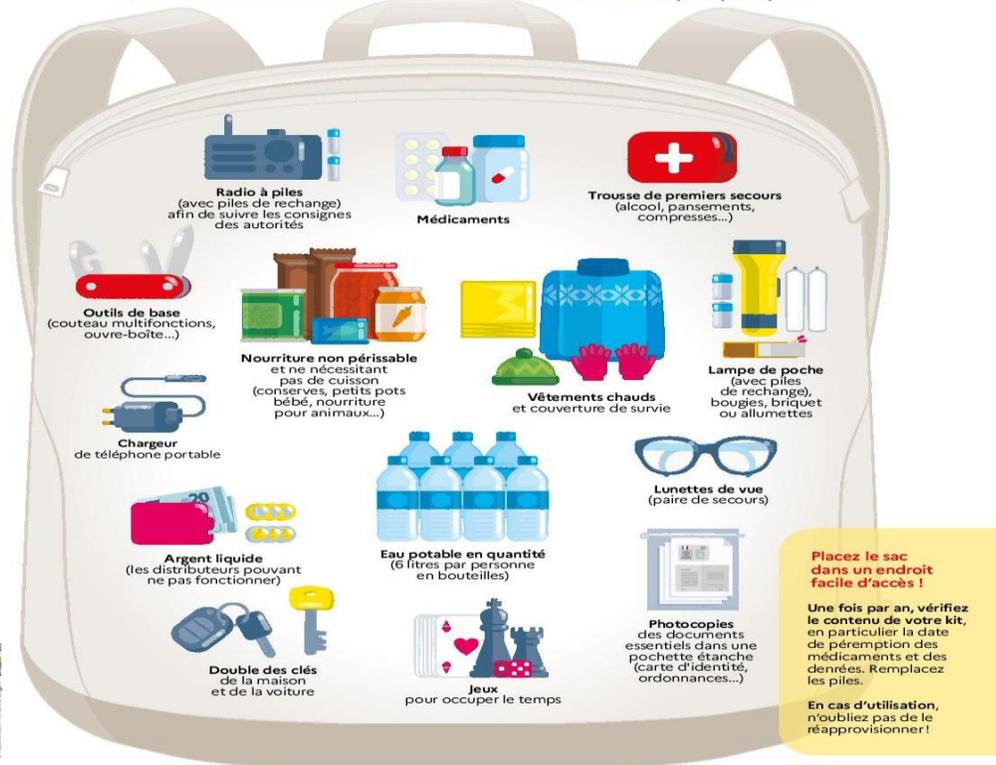


# Protection contre les incendies



## Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



# Protection contre les incendies



**FEUX DE FORÊT**

*Pour limiter le risque, vous pouvez agir !*

Respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers

Ne jetez pas vos mégots par la vitre de votre véhicule

N'allumez ni feu ni barbecue aux abords des forêts

N'utilisez pas de matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, poste à souder...)

 **SÉCURITÉ CIVILE**  
& GESTION DES CRISES



# Protection contre les incendies



Dans tous les cas

▶ **SOYEZ PRUDENTS**

Réunion publique du 7 juin 2024



**La parole aux Moursois**